



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 11 DEC. 2020

Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
**L-2940 Luxembourg**

**N/Réf.: 97482**

**V/Réf.: 260133/044129 // 20201185**

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 19 octobre 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de MONDORF-LES-BAINS: section A de ELLANGE, sous le numéro 521/5142, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section A d'Ellange, sous le numéro 521/5142, au lieu-dit « Widdem Heed », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1er octobre et fin février.
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Charlie Conrady, tél: 621 202 112) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur place par 1 arbre haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 31 décembre 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Carmen Weisgerber  
Conseillère

Copies pour information :

- Arrondissement EST
- Commune de MONDORF-LES-BAINS